

Edito

avec le Président, Denis SEJOURNE



Le PLUi-H valant SCOT : en vigueur depuis janvier 2020

Conformément à nos engagements et aux exigences législatives et réglementaires, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a adopté son PLUi-H valant SCOT le 19 décembre dernier.

Cette étape importante pour notre territoire, entérine pour les douze prochaines années le développement harmonieux de notre territoire, un compromis dynamique entre développement touristique, économique et urbanistique d'une part et préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'autre part.

Quid des élections à venir ?

2020 est l'année des élections municipales et communautaires. Les élus communautaires seront élus au suffrage direct par les électeurs en même temps que les élus municipaux dans les communes de plus de 1000 habitants. Dans les communes de moins de 1000 habitants, les élus communautaires seront désignés par les conseils municipaux élus.

Le nouveau conseil communautaire sera installé au courant du mois d'avril. Il lui appartiendra de définir les orientations politiques qui seront les siennes pour les six prochaines années dans les domaines qui relèvent de ses compétences : l'aménagement du territoire, l'enfance-jeunesse, le tourisme, l'économie, l'agriculture, l'énergie et les déchets.

En attendant, je vous souhaite une très bonne année 2020 à tous.



2 ZI Chartreuse Guiers
Pôle tertiaire
38380 Entre-deux-Guiers
04 76 66 81 74

Agenda

Concert de Xav & Co

• 07 mars 2020

Entremont le Vieux - L'Escale du Désert

De la chanson, surtout française et des fois Rock'n roll

Soirée bonnes pratiques : Chauffage Bois bûches

• 10 mars 2020

Saint Pierre de Genebroz

Economies d'énergie + confort : apprenez les bons gestes autour de votre appareil de chauffage au bois

Fête de la Saint Patrick

• 14 mars 2020

Saint Pierre de Chartreuse

A partir de 17h. Atelier chanson, défilé irlandais avec les musiciens suivi de plusieurs concerts

Salon des vins et produits du terroir

• 21 et 22 mars 2020

Saint Laurent du Pont - salle du Revol

Pour découvrir et déguster ce qui fait la renommée de la Chartreuse mais aussi de bien d'autres régions.

Tous au compost !

• du 28 mars au 12 avril 2020

Des ateliers et portes ouvertes autour du compostage sur tout le territoire

Visite usine d'incinération et centre de tri

• 10 avril 2020

Chambéry

Visite grand public gratuite. Inscriptions obligatoires

Trail des Grottes

• 12 avril 2020

Saint Christophe la Grotte

Grand trail : 19 km - Petit trail : 9 km pour 500m D+ et randonnée pédestre qui emprunte le parcours de 9km

Zygomatic Festival

• 11 avril 2020

Saint Thibaud de Couz - salle des fêtes

• 16 avril 2020

Les Echelles - salle des fêtes

• 18 avril 2020

Saint Laurent du Pont - Maison des Arts

12^{ème} édition concoctée avec amour... et beaucoup d'humours ! Début des spectacles à 20H30.

36

conseillers
communautaire, à élire
lors des prochaines
élections municipales

Entrée en vigueur du PLU intercommunal-H valant SCOT

Le PLUi-H valant SCOT de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a été approuvé lors du conseil communautaire du 19 décembre 2019. Il est entré en vigueur depuis le 23 Janvier 2020. C'est donc sur la base de ce document que seront alors instruites les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Il est consultable en version papier au siège de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et dans les 17 communes du territoire, à leurs jours et horaires habituels d'ouverture au Public. Le dossier est également consultable en version papier, dans les préfectures de l'Isère et de la Savoie.

Enfin, il est disponible en consultation numérique sur le site internet de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, rubrique aménagement du territoire.

www.coeurdechartreuse.fr

Pour plus de renseignements, contactez le service urbanisme par téléphone au **04 76 66 81 74** ou par mail à accueil@cc-coeurdechartreuse.fr

Déchèterie d'Entre deux Guiers : l'astuce en plus

Afin d'éviter l'attente, choisissez la bonne heure !

	8h-9h	9h-10h	10h-11h	11h-12h	12h-13h
Mardi					
Mercredi					
Judi					
Vendredi					
Samedi					

	13h-14h	14h-15h	15h-16h	16h-17h	17h-18h
Mardi					
Mercredi					
Judi					
Vendredi					
Samedi					

Bon à savoir :

Si la barrière d'entrée ne se lève pas, c'est que le nombre maximum de véhicules autorisés sur le quai a été atteint. Patientez jusqu'à ce qu'un usager quitte le site et déclenche ainsi l'ouverture de la barrière.

Pour plus d'informations sur les horaires d'ouverture : www.coeurdechartreuse.fr

FAIRE DES CONSEILS GRATUITS, INDÉPENDANTS ET PERSONNALISÉS SUR L'ÉNERGIE



Dans le cadre de l'engagement du territoire de Cœur de Chartreuse en faveur de la transition énergétique, les Espaces Info Énergie d'Isère et de Savoie vous proposent, sur rendez-vous uniquement, des permanences décentralisées à Entre-deux-Guiers

Le conseiller Énergie sera présent pour vous apporter des conseils personnalisés matière d'économies d'énergie, d'énergies renouvelables et d'éco-construction et ce soit pour un projet de construction ou de rénovation.

Amener plans, devis, photos... pour que le conseiller puisse étudier avec vous les solutions adaptées à votre situation. Il pourra aussi vous guider dans vos démarches et vos recherches d'aides financières.

Sur RENDEZ-VOUS uniquement
à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse
à Entre-deux-Guiers

7 février, 4 mars, 3 avril, 6 mai, 5 juin
de 14h à 18h

Service proposé par

→ PRENDRE RENDEZ-VOUS
ISÈRE : 04 76 14 00 10
SAVOIE : 04 79 85 88 50

Une opération initiée par le réseau compost citoyen

TOUS au COMPOST!

quinzaine nationale du compostage de proximité
du 28 mars au 12 avril

DES METIERS AUCOUR DU COMPOST
sans toute la France

Commune de Communes Cœur de Chartreuse

AIDE INTERCOMMUNALE au DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Commune de Communes Cœur de Chartreuse

Aide intercommunale au développement agricole (AIDA) : aide financière visant à soutenir les projets d'installation du reprise d'exploitation et investissements des agriculteurs.

OBJECTIFS

L'AIDA contribue à la réussite des installations en améliorant les conditions économiques au démarrage de l'activité et facilite les investissements des exploitations agricoles, afin de soutenir leur développement, leur dynamisme et la diversification de leurs activités.

C'est un outil au service des orientations de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse en matière d'agriculture proposé par la Commission Agricole Forêt Patrimoine, en particulier :

- Faciliter les installations et les reprises / transmission d'exploitations ;
- Encourager la diversification des activités agricoles ;
- Encourager l'agriculture biologique ;
- Favoriser commercialisation en circuits courts et locaux, en direction des consommateurs ;
- Inciter de nouveaux agriculteurs à s'impliquer dans des structures agricoles collectives locales ;
- Soutenir la transition énergétique des fermes.

L'AIDA est composé de deux volets :

- Aides aux installations en agriculture ;
- Aides aux investissements agricoles.

DOSSIER DE DEMANDE

Comment déposer sa demande d'aide ?

- Envoyer un courrier de demande d'aide en précisant le type d'aide demandée ;
- Dossier libre composé des éléments justificatifs validant les critères d'éligibilité et les critères d'attribution (voir pages suivantes) ;
- Les dépenses ne doivent pas être engagées avant accusé de réception du dossier.

Modalités d'attribution

- Demande d'aide analysée en Commission intercommunale agricole ;
- Proposition de la Commission soumise à la validation du Conseil communautaire ;
- En cas de validation, le paiement de l'aide sera effectué après réception des pièces justificatives (factures acquittées, subventions perçues...).

LE ENQUÊTE mobilitÉ GRANDE RÉGION GRENOBLOISE

Parlez-nous de vos déplacements, PARTICIPEZ À L'ENQUÊTE MOBILITÉ!

Merci de réserver aux enquêteurs le meilleur accueil

Commune de Communes Cœur de Chartreuse

Retour en images

- 1 - Permanences info énergie 2020
- 2 - Tous au compost 2020
- 3 - Plaquette d'informations AIDA
- 4 - Enquête mobilité 2020

Conseil info énergie

Rencontrez un conseiller Info Énergie de l'ASDER ou de l'AGEDEN pour des conseils personnalisés en matière d'économies d'énergie, d'énergies renouvelables et d'éco-construction, et de recherche d'aides financières. Les prochaines permanences auront lieu :

- Vendredi 3 avril 2020
- Mercredi 6 mai 2020
- Vendredi 5 juin 2020
- Mercredi 1er juillet 2020
- Pas de permanence en août

Pour prendre RDV, contacter pour les habitants de l'Isère, l'AGEDEN au 04 76 23 53 50 et pour les habitants de la Savoie, l'ASDER au 04 79 85 88 50

Aide développement agricole

Considérant l'importance de l'activité agricole sur le territoire, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse met en place une aide au développement agricole (AIDA) et ainsi contribuer au maintien d'un tissu agricole diversifié et dynamique.

Une plaquette d'informations, détaillant les critères d'éligibilité, les types d'investissement soutenus et le montant des aides, est téléchargeable sur la rubrique agriculture de notre site internet :

www.coeurdechartreuse.fr

Pour plus d'informations, contactez notre service par mail à accueil@cc-coeurdechartreuse.fr

Enquête mobilité

Parlez nous de vos déplacements en participant à l'enquête mobilité pilotée par le SMTC de l'agglomération grenobloise. L'EMC² est une enquête d'utilité publique réalisée tous les 10 ans.

Elle vise à recueillir des données sur les pratiques de mobilité des habitants du territoire afin d'améliorer les transports et les services de mobilité du quotidien. L'enquête va concerner 7500 ménages tirés au sort sur le département de l'Isère entre novembre 2019 et mai 2020 (face à face ou par téléphone). Les premiers résultats seront disponibles à l'automne 2020.

Plus d'informations sur : www.smtc-grenoble.org

Salon territoire Chartreuse

En 2019, la Chartreuse a accueilli le 1^{er} Salon de territoire imaginé par Déplacer les montagnes ayant pour objectif de valoriser le savoir-faire de Chartreuse. Il a ainsi réuni :

- 92 exposants,
- 263 élèves du secteur,
- et plus de 2000 visiteurs.

Suite aux retours positifs des exposants, Déplacer les montagnes, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et le Parc naturel régional de Chartreuse ont choisi de reconduire dès 2020 une 2^{ème} édition afin d'ancrer cet événement sur le territoire.

Une deuxième édition

Vendredi 15 mai au dimanche 17 mai 2020,
à Saint Laurent du Pont, Salle du Revol et camping.



Ce salon multisectoriel s'organise autour de 4 thématiques : filière Bois et Eco-Habitat, Patrimoine culinaire et Saveurs, Industries locales et Artisanat, Culture sport et Tourisme.

A destination de tous, il est basé sur l'expérientiel, le partage, les rencontres et les interactions au travers d'expositions, d'animations, de démonstrations et de vente.

Ce salon souhaite être le reflet de la richesse de notre massif.

Alors réservez dès à présent votre week-end du 15-17 mai !
Entrée Gratuite - 10h-18h

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet :
www.deplacerlesmontagnes.fr

15 et 22 mars 2020

RDV pour les prochaines élections municipales

Sur la toile

Documents d'urbanisme

A consulter en ligne

Depuis le 23 janvier 2020, pour l'ensemble des 17 communes du Cœur de Chartreuse, les autorisations du droit des sols seront instruites au regard du PLUi-H Valant SCOT.

Vous pouvez le consulter et télécharger les documents d'urbanisme via notre site internet, rubrique :

[Aménagement-du-territoire/documents-durbanisme-coeur-de-chartreuse](http://www.coeurdechartreuse.fr/Aménagement-du-territoire/documents-durbanisme-coeur-de-chartreuse)

www.coeurdechartreuse.fr

Comprendre les élections !

Qu'est ce qu'une intercommunalité et son rôle dans la vie publique locale ? Comment sont élus les conseillers communautaires ?

Toutes les réponses à vos questions, sur notre site internet. Pour accéder à des infographies animées et des supports pédagogiques présentant les modalités principales des élections à venir, flashez !



VOUS AVEZ DIT « MUNICIPALLES » ?

Amiante : sur rendez-vous à partir du 1^{er} avril 2020

Afin de se conformer à la réglementation en vigueur, à compter du 1^{er} avril prochain, les déchets d'amiante lié/fibrociment devront être déposés sur rendez-vous à la déchèterie d'Entre-deux-Guiers.

- 1) Contactez le service déchets de la Communauté de Communes pour prendre rendez-vous (dépôt possible uniquement les samedis matins de semaine paire)
- 2) Récupérez les contenants (sac, bigbag, dépôt bag, ...) en déchèterie
- 3) Déposez vos déchets au jour et à l'heure prévus

* contenants payants suivant le volume

Attention, à compter du 1^{er} avril 2020, les professionnels ne seront plus autorisés à déposer les déchets d'amiante lié/fibrociment.

Transformez vos déchets de cuisine et de jardin en compost, très riche pour la terre !

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, la collectivité propose à un tarif préférentiel (20 €) aux habitants de son territoire des composteurs individuels en bois ou des lombricomposteurs. Le compostage est la transformation naturelle des déchets biodégradables en compost. Il permet de détourner de l'incinération une part significative des ordures ménagères. Demande auprès service déchets, au 04.76.66.65.24 ou à m.charron@cc-coeurdechartreuse.fr

ADEME : Longue vie aux objets

De sa fabrication à sa fin de vie, chaque produit que nous consommons a des impacts sur l'environnement : sur l'eau, sur l'air, sur les sols, sur la biodiversité,.... Pour les limiter, tout le monde a un rôle à jouer. Emprunter, louer, acheter d'occasion plutôt que d'acheter systématiquement du neuf, et réparer, donner, revendre, échanger plutôt que de jeter. Oui, il y a toujours une solution pour consommer autrement !

Plus d'informations sur : www.longuevieauxobjets.gouv.fr

Visite centre de tri et UVETD

Que deviennent vos déchets déposés dans les colonnes jaunes et bleues après la collecte ? Le centre de tri Savoie Déchets de Chambéry réceptionne vos déchets recyclables et ceux de l'ensemble de la Savoie. Les déchets y sont triés puis envoyés vers les filières de recyclage. Et les sacs d'ordures ménagères ? Ils sont envoyés à l'UVETD (Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets). Nous vous proposons de visiter ces deux sites le **vendredi 10 avril 2020, de 13h30 à 17h**.

Le transport est intégralement pris en charge au départ de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse - ZI Chartreuse Guiers à Entre-deux-Guiers, et les visites sont gratuites.

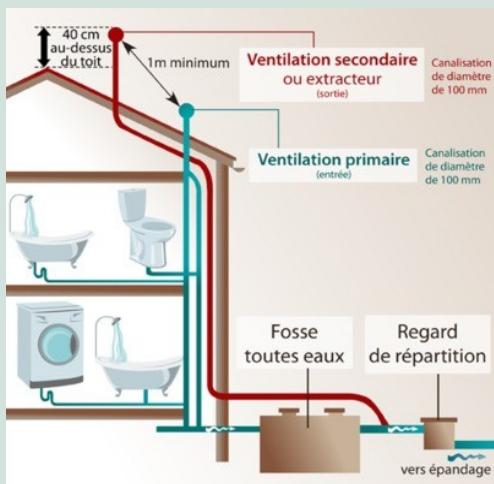
Inscription obligatoire auprès du service déchets, au 04.76.66.65.24 ou à m.charron@cc-coeurdechartreuse.fr

Question/ réponse...

Au service SPANC

1/ Pourquoi ça sent parfois ?

Une fosse toutes eaux ou fosse septique, est un milieu confiné, privé d'oxygène, les bactéries anaérobies se développent et produisent des gaz H₂S ou CO₂. La ventilation secondaire permet d'évacuer ces gaz produits dans ces fosses. Il suffit que la ventilation secondaire ne soit pas montée au faîtage ou au-dessus du toit (à l'air libre). Alors, quand la pression atmosphérique est basse (nuages bas), les gaz ne peuvent pas s'évacuer correctement et stagnent sous le toit créant une nuisance. Ainsi, il est conseillé de compléter la ventilation au-dessus du toit ou à l'air libre avec un extracteur éolien ou statique (variant en fonction de la marque de la fosse).



Ventilation secondaire conforme



Ventilation secondaire insuffisante

Pour tout savoir sur la gestion des fosses, rendez-vous rubrique « environnement » sur notre site internet : www.coeurdechartreuse.fr